

Saint-Maurice aux-Riches-Hommes

BULLETIN MUNICIPAL 2022





Bonjour à tous

L'année 2022 a été moins marquée par la pandémie que les précédentes mais a connu d'autres sources d'angoisse avec la menace venant de l'Est et ses effets sur les prix de l'énergie.

L'an dernier, dans mon mot du maire, j'avais rappelé l'importance pour notre commune de soutenir tous les commerçants du village en les faisant travailler.

Hélas, de trop nombreuses personnes n'ayant pas joué le jeu, parce qu'aucun commerce ne peut survivre si la clientèle n'est pas suffisante pour justifier les coûts, le boulanger a arrêté son activité dans le local communal. Pour cette raison même, aucun remplaçant n'a donné suite pour reprendre cette activité dans le si joli (!) bâtiment qui a été notre boulangerie.

Heureusement, le seul commerce qui reste dans le bourg a accepté de faire dépôt de pain : un avantage supplémentaire de cette solution est que les horaires d'ouverture sont plus larges.

Le bâtiment de ce qui fut la boulangerie sera rénové pour mettre des salles à disposition des associations pour répondre à leur demande maintes fois répétée et pour y installer la Poste.

A cette occasion, résultant d'une obligation légale jamais mise en oeuvre jusqu'à présent, il y sera créé un vestiaire pour l'employé communal.

J'en profite pour remercier Denis Parisot pour ses plus de 30 ans au service de la Commune et je lui souhaite une bonne et longue retraite. Bienvenue à Arnaud Gitton, son successeur !

Le déménagement du bureau de poste libérera de la place dans la mairie pour un meilleur fonctionnement interne, en particulier en permettant de rapatrier les archives actuellement dispersées dans plusieurs locaux et en offrant un meilleur espace de travail pour les adjoints et la secrétaire de mairie.

Comme indiqué l'an dernier, l'année 2022 a effectivement été celle de la chasse aux subventions pour certains projets.

Des subventions importantes ont déjà été obtenues pour l'adaptation aux personnes à mobilité réduite des toilettes de la salle polyvalente et de l'école (obligation légale), y compris le désamiantage du faux-plafond dans les toilettes et l'entrée de la salle, ainsi que pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'école et de l'accueil/garderie.

Des détails sont disponibles sur le site internet de la mairie (<https://mairie-saintmauriceauxricheshommes.fr>).



A cette occasion, je rappelle que vous pouvez trouver sur ce site des informations utiles sur la vie de la Commune, en plus des informations diffusées sur Facebook et PanneauPocket.

Pour revenir aux travaux cités, la difficulté est qu'il faudra les faire en maintenant l'activité de l'école et sans empêcher les manifestations diverses organisées dans la salle polyvalente !

Ils ont été engagés dès la mi-décembre. Ceux de l'école s'étendront sur le 1er semestre 2023.

Une subvention a aussi été obtenue pour la rénovation des toitures de l'église et de la chapelle de Villeneuve-aux-Riches-Hommes.

La porte de l'église a été rénovée.

Pour financer d'autres travaux sur l'église, un appel aux dons sera fait via la Fondation pour le Patrimoine : la Région financerait alors à raison d'un euro pour chaque euro ainsi collecté. Ces dons bénéficient de réductions fiscales, pour les particuliers comme pour les entreprises.

L'étude de l'aménagement du carrefour des rues du Dr Courtois et de la forêt de Lancy a commencé. La propriété sise au 43 de la rue de la forêt de Lancy a été acquise par la Commune : sa destruction permettra plus de liberté pour la refonte de ce carrefour.



Ceci n'est qu'une partie des projets de la municipalité. Vous trouverez plus d'information en pages 4 et 5 de ce bulletin.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), j'avais rappelé que maintenant les créations ou modifications de clôtures doivent faire l'objet d'une déclaration préalable, comme les modifications sur les façades et les toitures. Je réitère ce message car certains n'en ont pas tenu compte.

De même, il est regrettable de constater le nombre de véhicules ne respectant pas le code de la route dans le village. Je rappelle que le non-respect d'un signe « stop » coûte 4 points. Avant la mise en place d'un tel panneau au niveau de la rue du Petit Clos, le record de vitesse en sortie (!) du village était de 109 km/h à ce carrefour.

La fibre optique, aux dernières nouvelles, devrait être commercialisée à partir de mars 2023.

Le centre de loisirs, officiellement désigné comme « Accueil Collectif de Mineurs », commun à Saint Maurice et Courgenay, entame sa seconde année de fonctionnement et rend des services appréciés.

Nous déplorons encore des incivilités autour des conteneurs pour les ordures ménagères et le tri, surtout à la Chaume. Les consignes ne sont pas respectées. Pour le hameau, le conseil municipal a décidé une mesure radicale : le conteneur sera supprimé et un local fermé sera mis à disposition des résidents secondaires.

Je salue le travail de mes adjoints, de la secrétaire de mairie et des employés communaux, sans oublier les autres membres du conseil municipal, pour leur travail au bénéfice de notre communauté.

Je vous présente donc mes meilleurs vœux pour 2023 et, surtout, de bonne santé.

**Le Maire
Francis FAGEGALTIER**

Sommaire

Mot du maire	2 - 3
Les principaux chantiers	4 - 5
Le Conseil Municipal et la Mairie	6
Les services communaux	7
Informations utiles	8
Numéros utiles	9
Photos	10 - 11
Urbanisme	12
Déchets	13
Les associations et commerces	14
Etat civil 2022	15





La vie de la commune peut être suivie par tous au travers des comptes-rendus des réunions du conseil municipal qui sont affichés dans le village et publiés sur le site internet de la commune.

Grands chantiers de la commune

L'église

La situation de l'église a été présentée dans le bulletin 2021.

La porte principale a été rénovée et les deux petites portes latérales le seront bientôt.

La première tâche pour sauvegarder cet édifice est d'éliminer les infiltrations d'eau de pluie. La toiture sera donc rénovée pour traiter le défaut de liaison entre le clocher et la toiture de la nef : c'est la raison de la chute d'éléments du plafond à l'entrée de la nef principale.

Le résultat de la collecte de dons déterminera les travaux qui pourraient être ensuite réalisés.

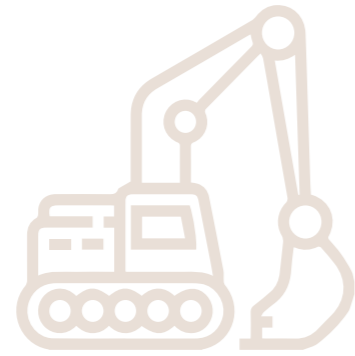
Gestion des eaux pluviales

L'étude pour trouver les remèdes à tous les problèmes signalés par les personnes concernées a été lancée mais n'est pas encore achevée.

Rénovation des routes communales

La route allant de la propriété de la Pierre Couverte à La Chaume, dangereuse pour les véhicules y circulant, parmi lesquels le bus scolaire, avait été partiellement rénovée. Le tronçon restant a été rénové en 2022.

La réfection de la route d'accès à la ferme de Lussin a aussi été réalisée.



L'école et la garderie

Les travaux de rénovation énergétique vont être faits sur le 1er semestre 2023.

Il y aura ainsi abandon du gaz pour le chauffage : le nouveau système sera à base de pompes à chaleur.

L'isolation se fera par l'extérieur là où c'est possible. Cependant, la façade donnant sur la place de la partie centrale du bâtiment sera isolée par l'intérieur de façon à conserver les briques autour des ouvertures en accord avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Pendant les travaux, l'école continuera, avec le centre de loisirs, à l'étage du bâtiment de la mairie, lieu habituel de la cantine.



La salle des fêtes

Les maux de cette salle, qui ont été listés dans le bulletin 2021, sont toujours présents car d'autres projets sur la Commune ont été considérés comme prioritaires.

Cependant, la mise aux normes des toilettes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, qui est une obligation légale qui aurait déjà dû être appliquée (date limite de mise en conformité : 2015 !!), a été lancée.

Il y a obligation d'éliminer l'amiante présente dans les dalles du faux-plafond des toilettes et de l'entrée même si il aurait été possible de ne pas les changer. Malgré la subvention obtenue pour cette élimination, cela augmente le coût.

Un projet de rénovation globale du bâtiment, associé à une modification de la scène pour mieux accueillir les spectacles, a été élaboré et présenté dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique, élaboré au niveau de cinq communautés de communes autour de Sens.



Aménagement de la place de la mairie

Des études sont en cours pour réaménager cette place (qui officiellement est désignée comme la « place de l'école ») dans le cadre des programmes gouvernementaux visant à lutter contre la chaleur par « désimperméabilisation » et « végétalisation » des lieux publics.

Sécurité dans les rues du village

Pour essayer de casser la vitesse des véhicules qui entrent dans le village sur les rues de la forêt de Lancy (venant de Thorigny-sur-Oreuse) et Matignon (venant de Trancault), des panneaux « stop » ont été mis en place. Hélas, la longueur des rues du village permet aux contrevenants de reprendre de la vitesse après l'arrêt (quand ils s'arrêtent !). Il n'est cependant pas envisageable de mettre des « gendarmes couchés » tous les 100 mètres.

La Commune n'a pas les moyens de contrôler le respect des signalisations, de la vitesse et des limites de tonnage. Même Villeneuve l'Archevêque, commune largement plus grande que Saint Maurice, a déterminé qu'elle n'a pas les moyens de mettre en place une police municipale. Des contrôles inopinés ont été demandés à la gendarmerie.

Le projet d'aménagement du carrefour des rues Courtois et forêt de Lancy pour régler les problèmes de sécurité est en cours d'étude : une réunion d'information des riverains affectés par cet aménagement sera organisée. Ensuite, le projet sera présenté en réunion publique.

Un projet d'aménagement du carrefour des rues des Vieilles Vignes et de la forêt de Lancy, toutes deux routes départementales, a été soumis aux services départementaux pour éviter les dégradations dues aux camions de grande longueur qui ont des difficultés à prendre le virage.

Réseau d'eau potable

L'adhésion de la Commune au syndicat SMAEP a été acceptée.

En conséquence toute la gestion sera reprise par ce syndicat au 1er janvier 2023. Les travaux et les facturations passent donc sous sa responsabilité à cette date.

Une réunion publique d'information a été organisée le 7 décembre 2022 pour donner toutes les explications nécessaires.



Enfouissement des lignes électriques

Les études pour l'enfouissement des lignes électriques sur les rues Saint Roch et Camille Matignon (jusqu'à l'église) sont bien avancées.

Pour n'ouvrir la chaussée qu'une seule fois, les études pour la rénovation du réseau d'eau sur les mêmes rues ont bien progressé.

Comme il ne sera plus possible d'ouvrir les rues pendant des années après ces travaux, une information a été donnée aux personnes qui ne sont pas encore raccordées au gaz dans les zones affectées par ces travaux.

Rénovation du local de la boulangerie

Plus aucun boulanger ne voulant utiliser ce bâtiment faute de rentabilité, le local sera réaménagé pour accueillir le vestiaire de l'employé communal, les locaux pour les associations et le bureau de poste.

Bien sûr, l'esthétique du bâtiment sera améliorée malgré le coût supplémentaire !

Bassin d'alimentation du captage

L'étude du bassin d'alimentation pour notre eau potable est en cours. Des capteurs ont été installés autour du puits dans la vallée pour surveiller le fonctionnement de la nappe phréatique autour du captage.



Maire



Francis FAGEGALTIER
Reçoit sur rendez-vous
Tel : 06 78 83 82 46

Adjoint



1^{ère} adjointe :
Séverine FRABOT
Tel. 06 14 52 18 51



2^{ème} adjoint :
Philippe WITASSE
Tel. 06 11 73 49 99

Conseillers



Christophe DEVILLE DE PERIERE



Vanessa GORISSE



Rémy GUYOT



Christophe NION



Line PARISOT




Maud PROTAT-KOFFLER



Caroline TEIXEIRA

Mairie

Tél : 03 86 88 46 19
mairie-st-maurice-aux-rh@wanadoo.fr
www.mairie-saintmauriceauxricheshommes.fr
 St Maurice Riches Hommes
PANNEAUPOCKET



Ouvertures au public :

Lundi 14 h - 17 h
Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 13 h - 15 h
Vendredi 9 h - 12h

Secrétaire



Marjorie BELLOUIN

Employés communaux



Denis PARISOT
Jusqu'au 31/10/22



Arnaud GITTON
Depuis le 1/09/22

Agence Postale

Horaires d'ouverture :
Lundi : 9 H à 12 H 30
Mardi : 16 H à 19 H
Jeudi : 9 H à 11 H 30 – 13 H 30 à 15 H
Vendredi : 9 H à 12 H 30
Tel : 03 86 88 47 79

Gestionnaire :
Nathalie CYMÉRYS



École

Tel : 03 86 88 49 68
Inscription en Mairie, muni du livret de famille, d'un justificatif de domicile ainsi que du carnet de santé de l'enfant concerné.

► Maternelle (Petits, Moyens et Grands) :
Directrice et enseignante :
Amandine PILLOT



► Agent spécialisé des
écoles maternelles :
Isabelle SERRAT



Périscolaire et centre de loisirs du RPI de Saint-Maurice et Courgenay (Accueil Collectif de Mineurs, ACM)

Restaurant scolaire

Accueil du matin et du soir avec accompagnement aux devoirs.
Centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances.

Inscription sur le site le «portail famille» via
Google Chrome stmauriceauxricheshommes.e-neos.com/login

Renseignements en mairie de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes

Clotilde Bertrand : Tél : 06 19 75 94 97
e-mail : alsh89190@gmail.com

Directrice ACM
Clotilde BERTRAND



Horaire d'ouverture de l'accueil du matin et du soir :
7h15 - 8h45, 16h45 - 18h30

Horaire du centre de loisirs les mercredis et petites vacances
Accueil échelonné : matin de 7h15 à 9h30 et après-midi de 13h15 à 14h00
Départ échelonné : matin 12h00 à 12h15 et soir 17h00 à 18h30

Grandes vacances : ouvert uniquement en juillet

Animatrices

Ninon BERTRAND

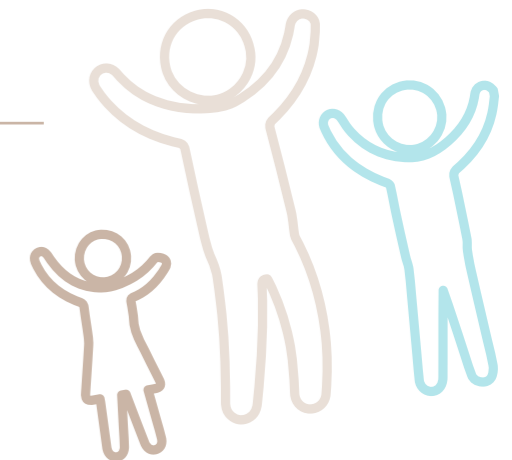


Anaïs DUCRAY



Service civique

Loïc CAREY-TROUILLET





Service eau potable communal

La commune a géré la distribution d'eau potable jusqu'au 31 décembre 2022. Depuis le 1er janvier 2023 c'est le SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable)

REGIE SMAEP Point d'accueil : 3 rue Henri Vincenot 89100 Saint-Clément
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30 sur rendez-vous uniquement
Tél : 03.86.86.53.21 du lundi au vendredi de 9h à 17h - Mail : contact@viv-eau.fr

Carte Nationale d'Identité et Passeport

Démarches à effectuer en Mairie de Villeneuve l'Archevêque uniquement sur rendez-vous au 03 86 86 75 09.
Vous pouvez effectuer une pré-demande sur internet <https://ants.gouv.fr>.

Liste électorale

Avec le répertoire électoral unique, toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en Mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin jusqu'au 6ème vendredi précédant ce scrutin. L'inscription peut se faire sur internet : www.service-public.fr ou en Mairie où des formulaires sont disponibles. Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Recensement citoyen

Les jeunes de 16 ans doivent se faire inscrire pour le recensement citoyen en Mairie, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Attention cette inscription est obligatoire et nécessaire pour passer les diplômes et permis de conduire.

Salle des fêtes

La salle des fêtes est autorisée pour accueillir 250 personnes.
Elle est ouverte à la location aux particuliers. Renseignements en Mairie

Cimetière

- Les concessions sont perpétuelles et pour 4 places maximum.
- Un columbarium est disponible, 2 urnes par emplacement : concessions trentenaires ou cinquantenaires
- Il existe un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres.

Renseignements en Mairie

Administration

Sous-Préfecture
2, rue du Général LECLERC
89100 SENS
Tel : 03 86 83 95 20

Tribunal d'instance
3, rue THENARD CS 30663
89106 SENS cedex
Tel : 03 86 83 91 00

Tribunal de grande instance
1, rue du Palais de Justice
89100 SENS
Tel : 03 86 65 86 00

Service de Gestion Comptable de SENS
26, quai de Nancy
89091 SENS CEDEX
Tel : 03 86 83 52 80

Centre des impôts
26, quai de Nancy
89091 SENS CEDEX
Tel : 03 86 95 54 00

Caisse d'allocations familiales
43, rue du 19 mars 1962
89100 SENS
Tel : 03 86 83 80 00

Énergies

ENEDIS
Dépannage électricité
Tel : 09 73 04 34 44

GRDF
Urgence sécurité gaz
Tel : 08 00 47 33 33

Sécurité

Gendarmerie
VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE
Tel : 03 86 86 70 17
ou 17

Santé

Résidence Médicalisée pour personnes âgées
Résidence Bois Lancy
6, ruelle de la Pierratte
89190 SAINT MAURICE
AUX RICHES HOMMES
Tel : 03 86 88 94 94

S.O.S. médecins
Uniquement sur rendez-vous
23, boulevard de Verdun à SENS
Tel : 36 24

Centre Hospitalier
1, avenue Pierre de COUBERTIN à SENS
Tel : 03 86 95 15 15

Clinique Paul Picquet
12, rue Pierre CASTETS à SENS
Tel : 03 86 95 86 86

Aide à domicile

ADMIR BIEN CHEZ SOI
1, place de la Liberté
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE
Tel : 03 86 86 77 10

Communauté de Communes

C.C.V.P.O.
1, place de la Liberté BP 52
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE
Tel : 03 86 86 70 99
secretariat.general@ccvpo.fr
accueil@ccvpo.fr
dechets@ccvpo.fr
spanc@ccvpo.fr
plu-i@ccvpo.fr
tourisme@ccvpo.fr
communication@ccvpo.fr

Déchetteries

Déchetterie NORD
(Villeneuve l'Archevêque)
Z.I. rue de Vauluisant
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVÊQUE
Tel : 03 86 96 81 66

Déchetterie SUD
(Cerisiers)
Route de Laroche
89320 CERISIERS
Tel : 03 86 66 29 75

Déchetteries SENS
Zone des Vauguilletes
Tel : 03 86 95 30 93

Zone des Sablons
Tel : 03 86 65 63 24





Cérémonie du 8 mai



Remise du trophée de l'innovation par le SDEY



Commemoration du Vignot



Cérémonie du 11 novembre



Repas des aînés 9 décembre



Centre de loisirs Activités de l'été



Centre de loisirs stage de printemps

Les imprévus



Débordement des toilettes en mairie



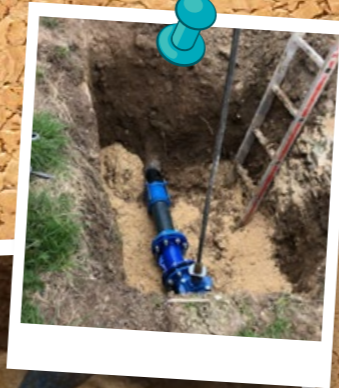
Les poteaux souffrent !



Avant Après Accident



Voiture brûlée rue de la Vallée



Fuite d'eau et réparation rue de la Vallée



Chapelle de Villeneuve-aux-riches-hommes Etat de la toiture



Orage et boue sur la route de Courgenay



Urbanisme

Les règles applicables sont maintenant celles du règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Le règlement du PLUI se trouve sur internet à :

<https://ccvpo.com/wp-content/uploads/2021/06/4.1.Reglement-PLUI-approbation.pdf>

Avant de finaliser un projet, ce document doit donc être consulté.

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

En particulier, ceci concerne les changements de portes, volets et fenêtres, même s'il ne s'agit que du changement de couleur ou de matériau.

Les clôtures relèvent elles aussi de ces demandes d'autorisation.

Les documents nécessaires, pour un permis de construire ou une déclaration préalable, sont disponibles en Mairie, sur le site internet de la Commune et sur le site www.service-public.fr.

Attention :
l'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit et est passible de poursuites pénales. Dans ce cas, un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.



Ramassage des déchets

Le ramassage des déchets est fait tous les 15 jours à la porte des maisons. Le calendrier est distribué en début d'année.

La CCVPO propose des bacs individuels pour les déchets ordinaires et pour le tri. Les commandes peuvent être faites auprès de la mairie de Saint Maurice ou de la CCVPO (voir son site à <https://ccvanepaysoshe.fr/dechets/> où on trouve les formulaires nécessaires).

Il est recommandé d'en faire l'acquisition car trop souvent des sacs posés à même le sol sont endommagés par des animaux errants ou par le vent, répandant alors les déchets dans la rue.

Des dépôts non autorisés de déchets ordinaires dans les bacs affectés au tri ont conduit à des refus de collecte.

Le ramassage ne prend ni les papiers ni les verres : ceux-ci peuvent être déposés dans les «points d'apport volontaire» prévus à cet effet : voir ci-contre.

Les autres déchets doivent être portés aux déchèteries identifiées en page 9 (il faut demander la carte à la mairie) et ne doivent en aucun cas être déposés sur la voie publique.

ATTENTION. Pour les résidents secondaires, qui ne sont pas dans le village les jours de collecte, des bacs sont disponibles près de la boulangerie (1 rue du Docteur Courtois) et bientôt dans un local fermé à la Chaume. Le tri s'y applique aussi : bacs avec couvercle jaune pour le tri, bacs avec couvercle marron pour les déchets ordinaires.



Points d'apport volontaire (PAV)

Les PAV sont gérés par la communauté de communes (CCVPO) et ne sont pas sous la responsabilité de la Commune.

Pour les papiers et verres, des PAV sont disponibles près du cimetière, à côté de la boulangerie et, à La Chaume, rue des Champagnes (photos ci-dessous).

Aucun dépôt de déchets autour de ces PAV n'est toléré. La CCVPO s'organise pour identifier les auteurs de tels dépôts et notifier des amendes.





Les associations

Amis de la Chapelle de Villeneuve aux Riches Hommes

Président : Pierre MILLAT
Tel : 03 86 88 44 04
Secrétaire : Marie-Noëlle MILLAT
Trésorière : Nicole LUTHI

Association de Chasse

Président : Rémy GUYOT
Tel : 06 83 34 54 78
Mail : remy.guyot89@orange.fr
Secrétaire : Norbert BRULEY
Trésorier : Yannick TROCELLIER

Comité d'Animation Communale

Mail : cac89190@hotmail.fr
Président : Michel BERTRAND
Vice-Président : Christophe DEVILLE DE PÉRIERE
Trésorière : Anna OPRENDEK
Secrétaire : Clotilde BERTRAND

Comité des Fêtes

Président : Christophe NION
Tel : 06 62 63 43 42
Secrétaire : Stéphanie GEROME
Trésorier : Julien BERTHELIN

Club de Loisirs Créatifs

Présidente : Marie-Noëlle MILLAT
Secrétaire : Sylvie DEVAUD
Trésorière : Micheline PUZIO

Passion Karting Loisir

Président : Eric AMENGUAL
Tel : 07 78 81 66 09 Mail : erigual@free.fr
Secrétaire : Claude AMENGUAL
Trésorier : François VEDRENNE

Tennis club « Le Village »

Président : Francis FAGEGALTIER
Tel : 06 78 83 82 46
Secrétaire : Michel JACQUERY
Trésorier : Jean-Pierre FAGEGALTIER

Foot St Maurice

Président : Pascal BRODIER
Tel : 06 85 36 60 88
Mail : brodier.p@hotmail.fr
Secrétaire : Brice LOPEZ
Trésorier : Régis TINTURIER

Coiffeuse à domicile

AME' LISSE
(VENET Amélie)
Tel : 06 32 15 91 80

Animation évènementielle

Michel BERTRAND
50, rue de la forêt de Lancy
Tel : 06 07 63 86 27

Conseil en sécurité Mandataire immobilier indépendant

Rémi DIAZ
Tel : 06 95 28 89 74
E-mail : remi.diaz@iadfrance.fr

Plats à emporter, ambulant

L'EN-K
Olivier BROCAREL
4 passage de la forge « La Chaume »
Tel : 03 86 88 91 99 / 06 81 80 56 80

Conseil en sécurité aérienne Photographie

Francis FAGEGALTIER
Services
23 rue de la Forêt de Lancy
Tel : 03 86 88 99 81
E-mail : fagegaltier-ffs@orange.fr

Les commerces et services du village

Vente directe Volailles, Œufs, Lapins, Agneaux

Éleveur - Producteur
Emmanuel FRABOT
15 rue du tilleul « La Chaume »
Tel : 06 74 85 32 42

Bistrot - Epicerie - Traiteur

Comme Chez Soi
42 rue de la Forêt de Lancy
Tel : 06 26 30 56 65 / 09 70 51 53 85

Fruits et Légumes, ambulant

GORISSE Éric
Primeur SARL
1 rue de la vallée
Tel : 03 86 88 92 24 / 06 82 24 59 76

Fruits et Légumes, ambulant

GORISSE KS Stéphane
Primeur SARL
15 rue vaugrenier
Tel : 03 86 88 92 25

Entreprise Générale de Bâtiment

Rémy GUYOT
19 rue du docteur COURTOIS
Tel : 06 83 34 54 78
E-mail : remy.guyot89@orange.fr

Garage JOZON Joël

14 rue Camille MATIGNON
Tel : 03 86 88 94 93 / 06 71 16 03 52

Distillateur Eau de vie

Bernard PARISOT
6 rue des Vieilles Vignes
Tel : 03 86 88 48 19

Artisan coutelier

David PAYNON
13, RUE DE LA FORET DE LANCY
Tel : 06 50 81 60 44
E-mail : davidpaynon@gmail.com
Site : www.coutellerie-moretaine.fr

Entreprise de Travaux Agricoles

SNC du Soleil Couchant
Séverine et Olivier FRABOT
16 rue des Champagnes La Chaume
Tel : 03 58 45 62 22

Actes de naissances



► CHANDELIER Mathis André Jean-Luc
16 mars 2022

Actes de mariages

► LIÉGEY Richard François - GUYOMARD Ludivine Liliane - 30 avril 2022
► DIDIER Jérémy Patrick - DA SILVA SANTOS Léa - 28 mai 2022



Actes de décès



PARISOT Michel - 16 janvier 2022
BOUDEMALA Tayeb - 10 février 2022
CHATELAIN épouse LE HUÉROU Michèle, Jeanne - 13 février 2022
TOMAS veuve TISSE Christiane Carmen - 1 mars 2022
CHÂTRE Hubert Maurice Lucien - 18 mars 2022
VAN STRIEN Jean - 11 avril 2022
NOYELLE Alain, Christian, René - 12 juin 2022
CHARPIES Norbert, Etienne - 20 juin 2022
TESTAU Chantal Henriette - 21 juillet 2022
BARON Denis - 23 juillet 2022
TROCELLIER Denise Thérèse - 12 août 2022
BILLIER veuve DE NARDO Angèle Lucette - 20 août 2022
COLSON veuve HUOT Marie-Rose Jeanne - 1 septembre 2022
COLSON Bernard Jules - 7 octobre 2022
DANDO André Auguste - 10 octobre 2022
BISCARO veuve BEAUGNON Françoise - 16 octobre 2022
COTTEREAU épouse ELIE Anne-Marie Marguerite Berthe - 6 décembre 2022
COURTALON veuve BRUNSON Nicolle Julienne - 8 décembre 2022



Saint-Maurice aux-Riches-Hommes



Création et Impression :
EG Imprimeur
89100 Maillot
Tel 03 86 83 78 78
www.eg-imprimeur.com



Photo : Nicolas Castets - ncastets.com